

**DEPARTEMENT DE LA  
NIEVRE****COMMUNE DE  
CHAMPVOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX**

L'An deux mil vingt-cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

**Présents** : M. ROUEZ Jean-Louis, M. DUCH Jean-François, (Adjoint), Mme GOULARD Stéphanie, Mme Céline CROSNIER, M. ACHDJIAN Azade, M. GILLES Nicolas, M. BARDIOT Antoine, M. JOHNSON Kwaku

**Absents excusés** : Mme GILBERT Anne (pouvoir à M. BARDIOT Antoine)

**Secrétaire de Séance** : Mme Céline CROSNIER

Date de convocation	20/03/2025
Nombre de Conseillers en exercice	9
Nombre de Conseillers présents	8
Nombre de votants	9

**Numéro de la délibération**

2025-07

**Nomenclature Acte :**

Nature : 7.1.0.00

documents : décision  
budgétaire**Objet de la Délibération :**Redevance du domaine  
public

Les redevances du domaine public sont les suivantes :

- EDF	241.00 €
-FRANCE TELECOM :	747.73 €
<u>Artères en sous-sol</u> :	7.824 Km = *48.65 € = 380.63 €
<u>Artères aériennes</u> :	5.500 Km * 64.87 € = 356.79 €
<u>Emprise au sol</u> :	0.50 m <sup>2</sup> * 32.44 € = 16.22 €

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant les redevances du domaine public.

A l'unanimité les membres du conseil municipal ACCEPTENT ces propositions.

Pour extrait conforme et certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,  
Céline CROSNIER

Le Maire,  
Jean-Louis ROUEZ


